

BRÉSIL.

L'Empire du Brésil figure à peine au groupe XXVI°. Le seul n° 222 du catalogue comprend tout l'énoncé de son exhibition en deux lignes. Il ne m'a pas été possible de découvrir les objets qui ont valu une médaille de mérite au Ministre de l'instruction publique de ce pays. J'ai seulement remarqué les atlas d'Alméida et de Costa Azevedo et les préparations d'histoire naturelle de M. Pekanka Massa Lôlo : *Poissons et amphibiens des tropiques*.

On peut douter que l'enseignement populaire soit fort avancé dans un pays dont une partie de la population vient seulement d'être délivrée de l'esclavage. L'acte par lequel le Gouvernement brésilien a émancipé les nègres était le moyen le plus sûr d'élever le niveau intellectuel et moral de races si longtemps asservies et traitées comme des bêtes de somme. Les Commissaires brésiliens avaient exposé à Vienne le texte de la loi d'émancipation ; mais ils ne l'avaient point étiqueté et ne lui avaient point donné de numéro : le catalogue ne le renseignait pas. Ce n'était pas un motif suffisant pour exclure cet acte du bénéfice des récompenses. On avait bien proposé et accordé des distinctions en faveur de deux sociétés qui s'étaient activement intéressées à l'œuvre de la Croix-Rouge. Le juré de la Belgique pour le XXVI° groupe se crut donc autorisé à faire, dans la séance du 25 juillet, la proposition ci-après :